Règlement

TUVPIS LE GENCOURS D'ÉCRITURE

Edition 2020



REGLEMENT CONCOURS ÉCRITURE « TU VOIS LE GENRE! » 2020

Article 1: Objet du concours

La Mairie de Vitry-sur-Seine lance un concours d'écriture à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2020.

Son thème : L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public

Article 2: Conditions du concours

Le texte sera écrit en français. La construction grammaticale, l'orthographe, la ponctuation, le vocabulaire sont des éléments pris en compte. Les auteurs devront mentionner que leur texte n'a jamais été publié par ailleurs. **Une seule participation par auteur pourra être transmise.**

<u>Le format</u> : **La forme littéraire est libre** : poème, dialogue, récit, description, témoignage, recette de cuisine etc.

La situation décrite peut être réelle ou fictive.

L'énoncé :

Choisissez un lieu existant à Vitry (un banc, une place, un restaurant, un square, une cour de récréation etc.), et décrivez-le à deux époques différentes (1 partie par époque) :

- D'abord <u>le temps de l'inégalité</u> : les femmes et les hommes n'occupent pas la même place dans ce lieu. Expliquez pourquoi ce lieu n'était pas (dans le passé) ou n'est toujours pas (actuellement) égalitaire.
- Puis <u>le temps de l'égalité</u>: les femmes et les hommes sont égaux et partagent ensemble cet espace. Expliquez pourquoi ce même lieu représente (actuellement) ou représentera (dans un futur idéal) l'égalité.

Exemple 1:

- **Partie 1**: il y a 20 ans, les femmes ne s'installaient pas sur les bancs de la place du marché ; il n'y avait que des hommes.
- Partie 2 : aujourd'hui, les femmes occupent elles aussi les bancs de la place du marché.

Exemple 2:

- Partie 1: aujourd'hui, les femmes ne s'installent pas sur les bancs de la place du marché, il n'y a que des hommes.
- **Partie 2** : dans un futur idéal, les femmes pourraient elles aussi occuper les bancs de la place du marché.

Vous aborderez donc un même lieu en deux temps ; les deux parties de votre texte devront être équilibrées ; 3000 signes (espaces compris) par partie.

Une catégorie des « <u>moins de 20 ans</u> », valorisera un jeune candidat. Cette catégorie est ouverte aux jeunes résidant à Vitry, scolarisés sur la ville, se rendant régulièrement à Vitry ou ayant une attache particulière avec la Ville.

L'autre catégorie, la catégorie des « <u>vitriotes et vitriots</u> », est ouverte à toute personne résidant à Vitry, travaillant à Vitry, se rendant régulièrement à Vitry ou ayant une attache particulière avec la Ville.

Un soin devra être apporté à la construction des textes et au respect du thème.

Article 3: Règlementation sur le format

- Format de la page : A4

- Police de caractère : Times New Roman justifié

- Taille de caractère : corps 11

Interligne: 1,5Marges: normalesDonner un titre

- La longueur du texte ne devra pas excéder 6000 signes au total, espaces compris

- Le nombre exact de signes devra être mentionné à la fin du texte

Article 4: Informations sur l'envoi

Les participations seront envoyées par mail <u>au plus tard le 12 janvier à minuit</u>, pièce jointe en format Word à l'adresse suivante : <u>tuvoislegenre@mairie-vitry94.fr</u>.

Le **nom du participant ne doit pas apparaître sur le texte afin de préserver l'anonymat**. Le bulletin d'inscription (cf. Annexe) sera joint au texte.

Article 5 : Coût

La participation au concours d'écriture est gratuite.

Article 6 : Prix et lauréats

Les candidats s'engagent, dans la mesure du possible, à être présents le soir de la remise des prix qui aura lieu lors de la soirée « Tu vois le genre ! » le 6 mars 2020, à l'Espace Marcel Paul.

Pour chacune des deux catégories, les lauréats verront leur travail interprété par des comédiens lors d'une ou plusieurs lecture(s) publique(s).

Les 6 meilleurs textes sélectionnés (3 premiers de chaque catégorie) pourront être affichés. Un recueil des meilleurs textes sera publié.

Les prix seront annoncés ultérieurement.

Article 7 : Jury et critères de jugement

Le jury sera composé de personnalités locales et de professionnels.

Les critères sur lesquels s'appuiera le jury sont les suivants : le respect du thème et des consignes, la qualité littéraire, l'originalité.

Article 8 : Résultats du concours

La Mairie de Vitry-sur-Seine se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Vitry-sur-Seine ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de candidater au concours implique l'acceptation complète du présent règlement et le respect des décisions du jury.

Article 9 : Droit de diffusion

Les participants ne peuvent envoyer un texte que pour lequel ils disposent des droits d'auteur. Aussi, les participants du concours dégagent la Mairie de Vitry-sur-Seine de toute responsabilité relative à une violation des droits d'auteur et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur le texte envoyé. Aucune contrepartie autre que les prix prévus à l'article 6 de ce présent règlement ne pourra être exigée.

La ville se réserve le droit de publier les textes du concours sur tous les supports écrits dont elle gère la publication.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.vitry94.fr/8mars



BULLETIN D'INSCRIPTION « TU VOIS LE GENRE! 2020 »

(A joindre impérativement à votre texte)

NOM
PRÉNOM
ÂGE :
Adresse mail :
Adresse postale :
Téléphone :
Catégorie :
Scolarisé(e) à Vitry : OUI (Précisez l'établissement :) NON
Titre du texte:
Forme littéraire choisie (poème, récit etc.) :
Lieu choisi pour le texte (adresse exacte) :
Je soussigné(e), (Nom et Prénom)
Déclare :

- Participer au concours d'écriture « Tu vois le genre ! 2020 »
- Avoir pris connaissance du règlement
- Certifie être l'auteur du texte proposé

Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé ») :